

**Procès-Verbal du CONSEIL D'ECOLE n°1**

ECOLE	Ecole Primaire "CARENTHIA"
Date	17/10/2023
Commune	Charentay

Participants	Prénom, Nom, Fonction
<b>Directeur :</b>	M. BERTRAND Pierre
<b>Professeur des écoles :</b>	M. ROCHE Nicolas M. D'Leindre Bruno Mme VAGANAY Céline, Mme RICHARD Magali, Mme REDON Camille
<b>ATSEM :</b>	Mme FARGEOT Annie, Mme COMANDE Sylvia
<b>Municipalité :</b>	Mme JOMARD Evelyne, maire de la commune Mme LAMOTTE Fabienne - adjointe – Commission scolaire Mme FOL Sandrine – Commission scolaire
<b>Garderie « Les enfants sages » :</b>	VERNUS Juline, Responsable de la garderie « Les enfants sages »
<b>Restauration scolaire :</b>	Mme CIPOLLINA Laurie, responsable de la restauration scolaire
<b>Représentants des parents d'élève :</b>	Mme CEBENKO Anaïs Mme WOLF Marion Mme CHOMETON Emeline M. PINTO Raphaël Mme BRAUER Pauline Mme JAMBON Carole M. LARRALDE Christophe Mme CHAINTREUIL Marie

Absents excusés	prénom, nom, fonction

Ordre du jour
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des membres du Conseil d'école 2023/2024 ;</li> <li>- Rôle du Conseil d'école ;</li> <li>- Bilan des Elections des représentants des parents d'élèves ;</li> <li>- Validation du procès-verbal du 3ème Conseil d'école 2022/2023 ;</li> <li>- Equipe pédagogique et répartitions des effectifs 2023/2024;</li> <li>- Présentation et vote du Règlement intérieur 2023/2024;</li> <li>- Protocole pHARe;</li> <li>- Périscolaire : restauration et garderie ;</li> <li>- Evaluations nationales de CP, de CE1 et de CM1;</li> <li>- Projets pédagogiques 2023/2024;</li> <li>- Bilan des Coopératives scolaires au 17 Octobre 2023 ;</li> <li>- Travaux et équipements formulés à la Municipalité ;</li> <li>- Exercices de Sécurité (Incendie et PPMS "Intrusion-Attentat") ;</li> <li>- Questions écrites des parents de l'école.</li> </ul>

## Rédaction du procès-verbal

### 1/ Présentation des membres du Conseil d'école 2023/2024 :

Les participants, ci-dessus nommés, se sont présentés.

### 2/ Rôle du conseil d'école :

Le rôle du conseil d'école est défini dans l'article D411-2 du Code de l'Education :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- adopte le projet d'école ;
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, garderie ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles ;
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

### 3/ Bilan des Elections des représentants des parents d'élèves :

**Année scolaire 2020-2021** : 223 inscrits – 108 votants – 4 bulletins nuls – 104 suffrages exprimés - taux de participation de 48,43 %

**Année scolaire 2021-2022** : 205 inscrits – 107 votants – 2 bulletins nuls – 105 suffrages exprimés - taux de participation de 52,2 %

**Année scolaire 2022-2023** : 184 inscrits – 118 votants - 0 bulletin nul – 118 suffrages exprimés - taux de participation de 64,13 %

**Année scolaire 2023-2024** : 164 inscrits – 103 votants - 0 bulletin nul – 103 suffrages exprimés - taux de participation de 62,8 %

8 parents élus : **CEBENKO Anaïs, WOLF Marion, CHOMETON Emeline, PINTO Raphaël, BRAUER Pauline, JAMBON Carole, LARRALDE Christophe, CHAINTREUIL Marie**

Le calendrier des conseils d'école est arrêté :

– Conseil d'école N°2 : Jeudi 7 mars : 18h30-20h30

– Conseil d'école N°3 : Jeudi 13 juin : 18h30-20h30

Les dates sont rappelées sur le site de l'école. <https://ecolecarenthiacharentay.toutemonecole.fr/>

### 4/ Approbation du dernier procès-verbal :

Sans remarque, modification ou ajout du procès-verbal du conseil d'école du 20 juin 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 5/ Equipe pédagogique et répartitions/effectifs 2023/2024 :

L'école dispose de six classes avec un effectif de **118 élèves**.

Mme RICHARD	CM1/CM2	26	12 CM2	14 CM1	Classe violette	Pôle élémentaire
Mme VAGANAY	CE1/CE2	24	14 CE2	10 CE1	Classe verte	
M. BERTRAND Mme REDON	CP/CE1	22	14 CE1	8 CP	Classe bleue	
M. D'LEINDRE	GS/CP	22	12 CP	10 GS	Classe GS/CP	Pôle maternelle
M. ROCHE	PS/MS	24	16 MS	8 PS	Classe PS/MS	

#### 118 élèves

- \*Madame REDON Décharge de Direction de Monsieur BERTRAND les vendredis
- \*Madame FARGEOT ATSEM classe de maternelle
- \*Madame COMANDE ATSEM classe de maternelle (1/2 temps)
- \*Madame DUTRONC AESH 24 heures pour élèves relevant de la MDPH ( Echange sur Raphaël suite à la demande des DSDEN sur le nombre d'enfants en situation de handicap : petit point sur la situation)
- \*Madame TROUILLET AESH 24 heures pour élèves relevant de la MDPH
- \*Madame CHARION AESH 12 heures pour élèves relevant de la MDPH

Demande des effectifs de futurs élèves de PS (enfants nés en 2021) à partir de janvier 2024 afin de se projeter sur les effectifs 2024/2025 et d'anticiper la rentrée scolaire.

### 6/ Présentation et vote du Règlement intérieur 2023/2024 :

Le règlement intérieur est lu par les participants au conseil d'école ; il est adopté par le conseil d'école à l'unanimité.

La charte de la laïcité est présentée et est jointe au règlement intérieur qui est consultable sur [le blog de l'école](#).

### 7/ Programme pHARe (Harcèlement à l'école) :

#### -Que dit la loi ?

La loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire ou harcèlement à l'école crée un nouveau délit, celui de harcèlement scolaire, dans le Code pénal français. Les faits de harcèlement moral commis à l'encontre d'un élève constituent un harcèlement scolaire.

#### -Le protocole ?

Une nouvelle approche de la gestion de cas de harcèlement à l'école est mise en place avec un traitement systématique de toutes les situations de brimades, le soutien aux élèves victimes, et l'association des élèves au règlement des situations. Ce suivi est assuré par l'équipe enseignante. Dans le cadre du traitement des situations, les enfants pourront être rencontrés en entretien individuel. Cela ne signifie aucunement qu'ils sont soupçonnés d'avoir participé à des brimades mais qu'ils sont associés au traitement d'une situation. Les parents des élèves intimidateurs ne sont pas alertés si la situation s'améliore dans les 15 jours. Ce traitement consiste en une approche non blâmante (Méthode de la Préoccupation Partagée). Ce choix est fait exclusivement dans l'intérêt de l'enfant victime, afin d'éviter tout risque de

représailles. Cela ne veut pas dire que toute sanction est écartée du dispositif, mais simplement en suspens, le temps de l'intervention de l'équipe. Cette nouvelle approche de gestion des situations de harcèlement a fait ses preuves dans de nombreux établissements scolaires.

**-Le programme :**

Présentation du protocole au conseil d'école ;

Formation du directeur (novembre 2023) au protocole pHARe ;

Formation des enseignants au protocole pHARe à partir de la prochaine année scolaire ;

Sensibilisation des élèves à la lutte contre le harcèlement à l'école (journée de lutte contre le harcèlement le 9 novembre) avec 2 heures dédié à ce sujet du CP au CM2.

**8/ Périscolaire : restauration et garderie :**

**Restauration scolaire :**

Bon début d'année. Très peu de renouvellement du bureau (un départ et une arrivée).

Effectif : 90 à 95 enfants par service. 4,40 euros par repas préparé par Chessy Restauration traiteur.

Nouveautés sur les services : Ils sont organisés par classe pour la sécurité des enfants et une meilleure gestion (acté par la municipalité).

Une personne est référente pour chaque groupe classe (rotation à chaque période).

Cahier de liaison entre personnel et parents ; les incivilités sur le temps de cantine sont immédiatement transmis par mail aux parents avec toujours en copie la mairie et l'école (à ce jour, il y en a eu 2).

**Garderie :**

Nouveau logiciel : service complice pour les réservations (le même que celui de la cantine).

Plus de demandes pour l'accueil du matin : 25 enfants pour le matin (à partir de 7h30) et 39 le soir (mardi/ jeudi essentiellement).

Tarif : 2,75 euros par heure.

AG prévue le 27 novembre.

Aucun retour négatif sur le fonctionnement.

**9/ Evaluations nationales de CP, de CE1 et de CM1 :**

Les évaluations nationales se sont déroulées du 11 au 22 septembre pour les élèves de CP, de CE1 et de CM1.

Les résultats sont restitués par les enseignants, individuellement, aux parents des 3 niveaux de classe avant les vacances de la Toussaint.

Les relevés des résultats des évaluations nationales ainsi que les observations des élèves au sein des classes permettent à l'équipe enseignante de proposer plusieurs aides aux élèves à besoins particuliers en mathématiques et en français :

\**Stage de réussite* : 5 demi-journées en groupe de 3 ou 4 élèves au cours des vacances de la Toussaint

\**Activité Pédagogiques Complémentaires (APC)* : 30 minutes à 1h de remédiation ou de consolidation en groupe de 3 élèves (temps méridien ou à 16H30)

\**Aide des membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)* : 45 minutes à 1h avec un enseignant spécialisé sur le temps de classe. (Remerciement pour la subvention de l'année dernière).

\**Aide aux devoirs* : les jeudis de 16h30 à 17h30 avec des intervenants bénévoles (service social proposé par la municipalité).

**10/ Projets pédagogiques pour l'année scolaire :**

Projets/sorties/Intervenants	Classes concernées	Période dans l'année	Coût approximatif	Financement
Intervenants <b>Natation</b>	Du CP au CE2	Septembre à janvier 14 séances	-Transport : 186 € -Séance : 140 € <b>4 564 €</b>	Mairie
CROSS	Toutes les classes	Vendredi 20 octobre	<b>Gratuité</b>	Ecole
Intervenant <b>Sport Boules</b> Christophe Sothier	CM1/CM2	Période 1 et 2	<b>Gratuité</b>	Comité Bouliste Du Rhône
Intervenante <b>Escrime</b> Mariannick Tatangélo	CM1/CM2	Début le 5 décembre (3 séances P2 et 6 séances P3 et 1 séance en P4)	<b>350 €</b>	Sou des écoles
Intervenant <b>Football</b> Cyril Grandjean	Du CP au CM2	Période 4	<b>Gratuité</b>	Football Club Mont Brouilly
Projet <b>BCD</b>	Toutes les classes	Périodes 1 à 5	<b>Gratuité</b>	Personnes bénévoles
Dispositif « <b>Ecole et cinéma</b> »	Toutes les classes : 3 séances dans l'année	A définir	-Transport Gratuité -Séance : 2,5€/élève	-Transport pris en charge par la CCSB -Participation des parents : 1 € / élève -Coopérative scolaire : 1,50 € / élève
<b>Animations pédagogiques CCSB</b>	De la GS au CM2	A définir	<b>Gratuité</b>	CCSB
<b>Animations pédagogiques SMRB</b>	De la GS au CM2	A définir	<b>Gratuité</b>	CCSB
<b>Projet EAC avec la CCSB</b> « <b>Thématique surprise</b> »	Toutes les classes	Périodes 4 et 5	<b>En attente</b>	CCSB Mairie Sou des écoles
<b>MFR</b> (Passation CAP 1 <sup>ère</sup> année)	A définir	Attente de date	<b>Gratuité</b>	MFR
<b>Kermesse de l'école</b>	Toutes les classes	A définir	<b>Gratuité</b>	

L'équipe enseignante, tient à remercier l'engagement et le dynamisme dont fait preuve le Sou des Ecoles pour assurer le financement des sorties et des projets au profit des enfants. Ainsi que des remerciements pour la municipalité qui contribue à la réalisation de nombreux projets.

« Se construire citoyen » : concours organisé par la DDEN pour les élèves de CE2-CM1-CM2 (thème cette année sur la liberté : suite à un visionnage d'un film aux 400 coups, réalisation d'une affiche qui est soumise à un jury. Les cinq gagnants sont invités au Conseil Départemental avec une visite des lieux (lieu symbolique de la République) et la première classe choisie gagnera un aller-retour à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale.

#### **11/ Bilan des Coopératives scolaires au 17/10/2023 :**

Mme Vaganay dresse le bilan financier des Coopératives Scolaires de la maternelle et de l'élémentaire. Ces deux coopératives vont fusionner pour avoir une seule coopérative scolaire au sein de l'école (efficacité de gestion).

	Maternelle	Elémentaire
Total des charges	1 244,94 €	6 239,65 €
Total des produits	889,27 €	6 516,70 €
Résultat de l'exercice 2022/2023	- 355,67 €	+ 277,05 €
Solde des comptes au 17/10/2023	<b>+ 887,15 €</b>	<b>+ 987,16 €</b>

#### **12/ Travaux et équipements formulés à la Mairie :**

Nous remercions la municipalité et ses employés pour les travaux d'aménagement et le matériel mis à disposition à la suite de nos demandes au cours du dernier conseil d'école et en ce début d'année scolaire. A savoir :

- le changement des pince-doigts des 2 portes des toilettes ;
- la réparation des toilettes en maternel ;
- le détartrage des robinets en maternel
- la pose d'un tableau blanc dans la classe de GS/CP ;
- la réparation des portes de CE1/CE2 et de CM1/CM2 ;
- l'accord pour que l'entreprise ACRT (téléphonie) intervienne sur l'école et procède aux réparations ;
- la participation au déménagement des classes (maternelles et CP/CE1).

##### **Maternelle :**

- la possibilité de changer de place le vidéoprojecteur de la classe de GS/CP : *observation ce lundi 16/10*
- la structure de jeu dans la cour maternelle (pont de singe) avec une barrière qui bouge : *vis cassé et réparé*

##### **Elémentaire :**

- l'utilisation impossible de la porte d'entrée de la classe de CM1/CM2 sans système de fixation lors de l'ouverture : *le gond a été installé à l'intérieur et la porte peut être utilisée*
- l'utilisation difficile de la porte d'entrée de la classe de CP/CE1 sans système de fixation lors de l'ouverture : *on ne peut pas laisser la porte ouverte, ce n'est pas fait pour ça.*
- les volets roulants de la classe de CM1/CM2 qui montent et descendent au ralenti (piles ou un programme à réinitialiser ?) : *ce sera vérifié au cours des vacances*

##### **Demandes spécifiques :**

- la non synchronisation des alarmes PPMS (le pôle maternel et la classe de CE1/CE2 ne se déclenche pas) : *effectué par ACRT le mercredi 18/10*
- l'utilisation de l'ordinateur de la classe supplémentaire pour les bénévoles de la BCD (logiciel d'emprunt de livres) : *la mairie est d'accord*
- l'enlèvement de l'ordinateur obsolète dans la salle de BCD : *Ce sera fait au cours des vacances*
- la possibilité d'une seconde ATSEM à temps complet : *ce n'est pas en projet et ne le sera pas*

#### **13/ Exercices de Sécurité (Incendie et PPMS "Intrusion-Attentat") :**

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Sécurité renforcée-risque attentat ».

Au niveau de l'école, un accueil est organisé à 3 entrées de l'établissement par l'intermédiaire des enseignants.

L'école a effectué 2 exercices de sécurité au cours de cette 1<sup>ère</sup> période :

- **Exercice « Sécurité Incendie »** : le 29 septembre 2023. L'évacuation s'est réalisée convenablement jusqu'au boulodrome.
- **Exercice « PPMS Attentat/Intrusion »** : le 13 octobre 2023. Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été rédigé : il prévoit la conduite à tenir pour faire face à un cas d'intrusion dans l'école : la fuite en 1<sup>er</sup> lieu ou le confinement dans sa classe. Le confinement a été choisi pour la réalisation de cet exercice.

Un dysfonctionnement de coordination des alarmes du pôle maternel et de la classe de CE1/CE2 a eu lieu (maintenance à prévoir).

Un exercice avec évacuation de certaines classes en dehors de l'école est à organiser au cours de l'année.

L'accueil péri- scolaire souhaite également participer à un exercice, à voir dans l'année.

- Un **exercice « PPMS Risques majeurs »** est prévu le 8 décembre 2023.

Un second PPMS va être rédigé. Il prévoit la conduite à tenir pour faire face aux risques majeurs (risques chimiques, ...) : l'inventaire des tâches adultes est à prévoir, ainsi que la préparation du matériel utile.

#### **14/ Questions écrites des parents :**

- Cette année la classe de CP est divisée en deux groupes. Le temps du midi qui devrait permettre la réunion. Une partie des CP (CP/GS) est cantonnée dans la "cour des petits" l'autre dans celle "des grands", que ce soit avant ou après le déjeuner, déjeuner qu'ils ne prennent même pas ensemble. En conséquence les CP associés aux GS mangent encore dans la salle des petits sur de petites chaises et tables, alors que les autres, légitimement, déjeunent dans la salle des grands.

Les enfants se trouvent dans une situation discriminante qu'ils évoquent eux-mêmes comme telle auprès de leurs parents et entre eux. Peut-on envisager d'améliorer cet état de fait ?

La question sera discutée avec la marie et les agents pendant les vacances d'automne, mais ce n'est pas assuré car il faut être vigilant au niveau de la sécurité. Une réponse sera donnée rapidement.

Les tables vont être changées pour que les CP puissent manger sur des tables plus hautes.

**- Quel est l'état d'avancement du projet de réfection côté maternelle ?**

Une consultation avec les enseignants et les ATSEM a été engagée. L'appel d'offre va être lancé prochainement (d'ici vendredi). Les travaux vont durer au maximum 4 mois donc aucun ALGECO ne sera installé pendant le temps des travaux. La rénovation du bâtiment (les toilettes, l'accueil, l'entrée) se fera. Le projet sera présenté au mois de mars pour dans le meilleur des cas à la rentrée 2024.

**- Il a été constaté sur le temps cantine que les enfants ont le droit de se rapprocher et d'aller jusqu'au grand grillage côté rue alors que sur le temps école ils n'y ont pas accès. Est-il possible d'en connaître la raison et le cas échéant qu'il y ait un alignement avec le fonctionnement de l'école? En effet et pour rappel le niveau d'alerte risque attentat est toujours élevée : Le territoire national est ainsi maintenu au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat » afin de faire face à une menace toujours élevée pour la période été-automne 2023.**

Une interprétation erronée des temps d'accueil, des temps de récréation de l'école et des temps de récréation du périscolaire est présente dans cette question. En effet, l'utilisation de toute la cour de récréation est effective lors des temps de récréation de l'école et du périscolaire. Lors des temps d'accueil, une partie de la cour est réduite pour permettre une meilleure surveillance puisque certaines zones ne sont pas visibles du petit portail d'entrée.

Cette organisation a un but sécuritaire pour les enfants mais il n'a pas été mis en œuvre pour une organisation répondant aux problématiques du plan Vigipirate national.

**- Enfin dans le cadre du programme PHARe, quelles sont les actions qui seront menées cette année à l'école auprès des élèves si celles-ci sont déjà connues?**

Ce 1<sup>er</sup> Conseil d'école est le point de départ de la communication de l'école concernant le programme PHARe. Programme national de lutte contre le harcèlement scolaire.

Le point 7 de ce procès-verbal fait référence à cette question.

Date : 17/10/2023

Secrétaire de séance,  
REDON Camille

Pour l'équipe enseignante,  
M. BERTRAND Pierre

Pour la municipalité,  
Madame LAMOTTE Fabienne

Pour les représentants des parents,  
Madame WOLF Marion